

**NOTICE valant REGLEMENT du CONCOURS « D »
2012**

d'accès en 2^{ème} année

de certaines Ecoles d'Ingénieurs du réseau ENITA

Le Réseau ENITA, ses Ecoles d'Ingénieurs Oniris Nantes Atlantique et VetAgro Sup Clermont-Ferrand, dispense une formation aux métiers et sciences du Vivant,

E : **Environnement & Espaces** (durabilité) / **Elevage** / **Economie** Rurale

N : **Nutrition-santé humaine** (diététique, qualification, réglementation)

I : **Industries agro-alimentaires** (qualité, gestion, sécurité, process...)

T : **Territoires & agriculture / Technologies des systèmes
d'information** (GPS, SIG, Internet & réseaux...)

Traçabilité des productions agricoles

A : **Agronomie / Aménagement** des espaces ruraux

S O M M A I R E

	<i>Pages</i>
Renseignements généraux	2
- la durée de la scolarité et le diplôme délivré	
- le nombre de places offertes	
Inscription	2
Déroulement des épreuves	3
- l'examen des dossiers de candidature	
- les épreuves orales	
Résultats	3
Affectations dans les écoles	4
Réclamations	4

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Un concours sur titres et épreuves orales, pour l'admission en deuxième année d'une Ecole d'Ingénieurs du Réseau ENITA, est ouvert **aux étudiants ayant validé**, ou étant en situation de valider l'année du concours, **un parcours universitaire scientifique de niveau Bac + 4** équivalent à 240 crédits européens (1^{ère} ou 2^{ème} année de Master recherche ou professionnel, 1^{ère} ou 2^{ème} année de DNO, etc.). Des équivalences peuvent être accordées en fonction des parcours suivis.

Le recrutement comporte deux phases successives :

- . un examen des dossiers des candidats qui conduit à établir la liste de ceux autorisés à passer les épreuves orales,
- . des épreuves orales pour les candidats admissibles.

● La DUREE de la SCOLARITE et le DIPLOME DELIVRE

La scolarité en Ecole est de 4 semestres (équivalent 120 ECTS).

A l'issue de celle-ci, l'élève devient **Ingénieur diplômé de l'Ecole** considérée et est **titulaire de plein droit** du grade de **Master** (validation de 300 ECTS).

● Le NOMBRE de PLACES OFFERTES

Le nombre prévisionnel de places offertes au concours 2011 est de 12 selon la répartition suivante :

Oniris Nantes Atlantique : 6, VetAgro Sup Clermont-Ferrand : 6,

A titre indicatif, il a été enregistré 20 candidatures pour 12 places offertes en 2011.

INSCRIPTION

Pour les candidats **non encore titulaires d'une formation de niveau Bac+4**, l'inscription est reçue à **titre conditionnel**, l'admission définitive à l'issue du concours étant subordonnée à la **validation de la 1^{ère} année du cycle Master ou du DNO, au plus tard au 1^{er} octobre 2012.**

Le dossier de candidature complet (*avec les pièces justificatives*) doit être adressé au **Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires de Bordeaux - CS 40201 - 33175 GRADIGNAN cedex**

* **Clôture des inscriptions** : >> **17 MARS 2012** (*le cachet de la poste faisant foi*)

* **Constitution du dossier** :

- **dossier** de candidature ① ② ③ ④ dûment complété et les pièces à joindre (*dans l'ordre ci-dessous*) :
- **fiche de renseignements** ⑤ complétée,
- **copie recto-verso de la carte nationale d'identité** en cours de validité ou **copie du passeport** en cours de validité,
- **photocopie de l'attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense** ou d'une attestation provisoire d'appel de préparation à la défense,
- photocopies des **diplômes** (*Bac, Deug ou autre, Licence ou autre*),
- photocopies des **relevés de notes** (*Bac, Deug ou autre, Licence ou autre*),
- attestations de **stages** ou certificats de travail dans le cas d'expériences professionnelles,
- *pour les candidats boursiers*, copie de l'avis d'**attribution définitive de bourse nationale française sur critères sociaux** pour l'année universitaire **2011-2012** (*pour justifier de l'exonération des droits d'inscription*),
OU *pour les candidats non boursiers*, le **chèque** bancaire ou postal de **110 euros** du montant des frais d'inscription libellé à l'ordre de **l'Agent comptable de l' ENITA de Bordeaux**,
- si vous êtes en situation de valider à **l'issue de l'année universitaire en cours** un parcours scientifique de niveau **BAC+4**, joindre copie d'**inscription en Master, Maîtrise** ou formation équivalente, précisant l'**université**, la **filière** ou l'**option suivie** (*certificat de scolarité*),
OU si vous êtes en 2^{ème} année de Master ou déjà **titulaire** de la **Maîtrise**, MST, Maîtrise d'IUP, DNO, joindre la copie du **diplôme** ou l'**attestation de réussite** à la **1^{ère} année de Master** **ET** la copie du **relevé de notes**.

Toute renonciation, démission ou absence, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription ; les frais de dossier restent acquis et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Il est important que le dossier de candidature soit complété avec précision, notamment en ce qui concerne les stages, formations ou expériences professionnelles liés à la formation universitaire ou au projet professionnel, les travaux ou les activités extra-universitaires.

Tout dossier portant un cachet de la Poste postérieur au 17 MARS 2012 sera refusé.

✱ L'OBLIGATION de RECENSEMENT et/ou de PARTICIPATION à l'APPEL de PREPARATION à la DEFENSE (APD)

Justificatif à produire en fonction de l'âge du candidat au 17.03.2012, date de clôture des inscriptions.

	<i>Date de naissance</i>	<i>Justificatif</i>
GARÇONS et FILLES de nationalité française, ou de double nationalité né(e)s	Avant le 18.03.1987	Aucun
GARÇONS et FILLES de nationalité française, ou de double nationalité né(e)s	du 18.03.1987 au 17.03.1994 inclus	- Certificat APD ou - Attestation provisoire <i>(avec date de validité)</i> ou - Attestation d'Exemption
	du 18.03.1994 au 17.03.1996 inclus	- Attestation de recensement
	Après le 17.03.1996	Aucun

DEROULEMENT des EPREUVES

✱ **L' EXAMEN des DOSSIERS de CANDIDATURE**

Le jury examine les titres et résultats, puis établit la **liste des candidats admis à passer les épreuves orales**. Chaque candidat admissible reçoit une convocation aux épreuves orales, aux jours, lieux et heures fixés.

✱ **Les EPREUVES ORALES**

* **Mesures d'ordre :**

- Les candidats sont informés lors de l'appel de leurs horaires de passage devant les différents examinateurs et invités à s'y conformer strictement.
- Afin de faciliter le contrôle des passages devant les examinateurs, ils présentent à ceux-ci, en même temps que leur carte d'identité, leur fiche d'oral et leur convocation.
- L'absence du candidat à une épreuve orale pour laquelle il a été régulièrement convoqué est considérée comme un abandon et entraîne sa démission d'office au regard du concours.

* **Date et lieu de passage : courant semaine du 25 au 29 juin 2012 à BORDEAUX.**

(Les précisions nécessaires seront fournies en temps utile aux candidats).

* **Nature des épreuves et durée approximative :**

- **ENTRETIEN : durée de l'épreuve environ 30 mn**
- **LANGUE (Anglais, Allemand ou Espagnol) : durée de l'épreuve environ 30 mn (après 1 heure de préparation)**

Les épreuves orales se dérouleront, pour chaque candidat, sur une demi-journée.

RESULTATS

A l'issue des épreuves orales, le jury établit la liste des candidats admis en tenant compte du rapport entre la **formation** du candidat et le(s) **champ(s) disciplinaire(s) de(s) (l')école(s)**, du **nombre de places** offertes par école, et du **classement** du candidat.

Une liste complémentaire peut être établie dans les mêmes conditions. Il sera fait appel à cette liste au fur et à mesure des démissions de la liste principale. Les **candidats seront informés** individuellement de leurs **résultats**, classement final et proposition d'affectation éventuelle par courrier **début juillet**.

Les résultats de l'admissibilité et de l'admission pourront en principe être consultés sur le site internet du SCAV de Bordeaux.

La liste par ordre de mérite des candidats admis ou figurant sur la liste complémentaire à l'issue du concours D sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la pêche accessible sur le site internet de ce ministère à l'adresse électronique suivante : <http://www.agriculture.gouv.fr> rubrique « Publications » puis rubrique « Bulletin officiel ».

Les résultats sont donnés **sous réserve**, soit de la **validation de la 1^{ère} année du cycle Master**, soit de la **validation de la 1^{ère} année du DNO** ou de l'année de formation reconnue équivalente.

Le candidat devra donc faire parvenir au SCAV de Bordeaux - CS 40201 - 33175 GRADIGNAN cedex - le **justificatif de validation ou d'obtention de l'année de formation requise, dès que possible et au plus tard le 1^{er} octobre 2012** (*cachet de la Poste faisant foi*).

AFFECTATION dans les ECOLES

L'affectation proposée au candidat à l'issue de la publication des résultats est fonction de son classement et de ses choix d'écoles (vœux exprimés).

Lorsqu'il renseigne le dossier de candidature, chaque candidat doit classer les écoles choisies par ordre de préférence d'affectation. **En aucun cas, il ne pourra être affecté dans une école non inscrite dans son choix ou pour laquelle il n'a pas été admis par le jury.** Le candidat pourra démissionner de l'école dans laquelle il est appelé, sans renoncer à l'autre école mieux placée dans son ordre de préférence.

Les **affectations** proposées, à l'issue de la publication des résultats, sont donc :

- **définitives** pour les candidats affectés dans l'école de leur premier choix ou choix unique, ou pour ceux qui ne souhaitant pas évoluer vers un meilleur choix d'école acceptent de rester dans l'école proposée,
- **provisoires et évolutives**, au fur et à mesure des démissions, pour les candidats qui n'obtiennent pas leur premier choix d'école, et qui acceptent l'affectation dans l'école proposée, mais souhaitent continuer à progresser vers l'autre école, si une place devait ultérieurement s'y libérer.

Les candidats seront prévenus de chaque affectation ou modification. Ils devront chaque fois, pour conserver le bénéfice de leur admission, **immédiatement** signaler leur acceptation d'affectation ou démission par **téléphone ou E-mail puis confirmer sous HUIT jours** par **E-mail, fax ou courrier en retournant le coupon-réponse joint** au SCAV de Bordeaux - CS. 40201 – 33175 GRADIGNAN cedex - Tél: 05.57.35.07.21 - **et en aucun cas à l'école d'affectation.**

Les affectations dans les écoles se poursuivent jusqu'à la rentrée, voire quelques jours au-delà.

RECLAMATIONS

Le jury du concours étant souverain, les notes attribuées sont définitives et non susceptibles de révision.

Les réclamations concernant les résultats ne seront plus recevables après le 31 août 2012.

Toute correspondance est à adresser au SCAV de Bordeaux et doit préciser, outre le nom et prénom du candidat, le numéro d'inscription complet. **Seules les démarches entreprises par les candidats eux-mêmes seront prises en considération.**

Tout candidat qui, de quelque manière que ce soit, s'est rendu coupable ou complice de fraude ou tentative de fraude, trouble l'ordre et le silence ou communique directement ou indirectement avec les autres candidats ou l'extérieur lors des épreuves, est immédiatement exclu du concours sans préjudice des autres sanctions administratives ou pénales qu'il pourrait le cas échéant encourir.

IMPORTANT : Il est indispensable pour le SCAV de Bordeaux de toujours pouvoir disposer de coordonnées complètes où vous joindre, notamment de juillet à septembre, afin de pouvoir vous avertir rapidement d'une affectation ou modification d'affectation. C'est pourquoi il vous appartient de veiller à informer le SCAV de toutes modifications par courrier, E-mail ou fax.